



FORMALITÉS INTERNATIONALES

CERTIFICATS D'ORIGINE, VISAS ET LÉGALISATIONS

DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOS EXPORTATIONS DÉFINITIVES

FORMALITÉS

PUBLIC CONCERNÉ

Exportateur

—

MODALITÉS

Les imprimés douaniers peuvent être retirés au point accueil Formalités Export :

Place des Droits de l'Homme et du Citoyen - 91004 Évry cedex

ou commandés en ligne sur :

www.essonne.cci.fr

—

TARIF

Sur demande

—

01 60 79 91 91

essonne.cci.fr

VOTRE OBJECTIF

Vous êtes exportateur et vous vendez vos produits vers un pays extérieur à l'Union Européenne.

Pour répondre aux exigences des douanes des pays de destination, vous devez fournir des documents qui doivent être certifiés par votre CCI.

Ces démarches ne doivent pas être un frein pour vous mais un atout de confiance auprès de vos partenaires à l'étranger.

NOTRE SOLUTION

Pour faciliter vos démarches et vous faire gagner du temps, votre CCI met à votre disposition **GEFI**, plateforme de **Gestion Electronique des Formalités Internationales**.

- Le guichet en ligne GEFI vous permet d'effectuer l'ensemble de vos formalités en quelques clics :
 - **WebCOR** pour vos certificats d'origine. Ces documents douaniers identifient vos marchandises et attestent de leur origine en vue du dédouanement à destination des pays tiers. Ils sont exigés par plus de 150 pays. Dématérialisés, signés électroniquement, ils sont utilisables dans vos échanges bancaires et commerciaux et sont visés par la CCI Essonne.
 - **WebDoc** pour le visa de documents (facture export, packing list) et la légalisation de signatures qui consiste à authentifier la signature figurant sur un document commercial afin de faciliter son acceptation par des autorités étrangères.
- GEFI, ce sont plus de 11 500 certificats d'origine et documents export émis chaque année par la CCI Essonne.



LE DISPOSITIF

Accessible à tout moment, vous vous connectez quand vous le décidez pour effectuer les formalités dont vous avez besoin.

GEFI ne se résume pas à une plateforme en ligne ; c'est aussi pour vous un ensemble de services conçus pour répondre à vos attentes en termes de :

- **Facilité**
 - Accès au compte en multi-utilisateurs
 - Paiement en ligne par CB ou par chèque à nos bureaux
 - Possibilité, sous certaines conditions, de bénéficier du paiement mensualisé
 - Possibilité d'envoi postal ou retrait à nos bureaux d'Évry
 - En déposant votre signature auprès de nos services, vous pouvez faire vos demandes de légalisations via la plateforme.
- **Gain de temps**
 - Vous pouvez créer et conserver autant de modèles que vous le souhaitez
 - Vous choisissez le moment qui vous convient pour envoyer vos demandes
 - Votre demande est traitée en moins de 24H
 - Vous n'avez plus de preuves d'origine à nous présenter.
- **Économie**
 - L'envoi électronique de vos demandes vous économise un déplacement
 - Plus de copies à nous fournir.
- **Traçabilité**
 - Certificats d'origine envoyés électroniquement dès validation de votre demande par nos conseillers
 - Suivi de l'état d'avancement de vos demandes : tous vos dossiers sont consultables dans votre historique.
- **Sécurité**
 - Les certificats d'origine émis via la plateforme GEFI sont labellisés par la Chambre de commerce internationale.

EN PRATIQUE

En quatre étapes seulement, GEFI simplifie vos démarches et facilite vos activités à l'export !

1. Créez votre compte en quelques minutes.
2. Choisissez votre module : WebCOR pour vos certificats d'origine ou WebDOC pour vos visas ou légalisation de signatures.
3. Précisez le mode d'expédition que vous souhaitez.
4. Suivez vos demandes en ligne.

FACILITEZ-VOUS L'EXPORT AVEC GEFI

Vous pouvez aussi le cas échéant obtenir vos documents sur place auprès de notre bureau d'Évry.

GEFI propose également le module **WebATA** pour emporter temporairement du matériel ou des échantillons à l'étranger.

